

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35

M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

**MERIGNAC - Projet d'aménagement des avenues de la Somme
et Président J.F. Kennedy (entre l'avenue du Maréchal Leclerc
et la rue de Beaudesert) - Ouverture de la concertation
Décision - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article L300-2 du code de l'urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale, auxquels les communes ont délégué leur compétences, de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros (article R 300.1 du code de l'Urbanisme).

La concertation a pour but, d'une part, d'informer le public du lancement des études de réaménagement des voies concernées, d'autre part d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une meilleure prise en compte dans l'élaboration du projet.

L'objectif de cette opération vise dans le cadre de la programmation figurant à l'avenant n°1 du contrat de co-développement 2009-2011 (fiche action 72) à aménager l'avenue de la Somme et l'avenue Président J.F. Kennedy (entre l'avenue du Maréchal Leclerc et la rue de Beaudesert) avec la création d'un couloir bus afin d'améliorer la vitesse commerciale et la régularité des transports en commun du réseau TBC.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

Trois dossiers avec registre seront respectivement déposés, un à la mairie de Mérignac, un à la Direction Territoriale Ouest et un à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (pôle mobilité) de la Communauté urbaine de Bordeaux, où ils pourront être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir des observations ou suggestions éventuelles.

La concertation sera également ouverte sur le site internet <http://participation.lacub.fr>

Le dossier comportera :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis ;
- un plan de situation ;
- un plan programme ;
- un registre de concertation.

La synthèse des études sera versée au dossier de concertation, permettant aux usagers d'avoir une plus large connaissance de l'avancement du projet.

La publicité d'ouverture à la concertation sera effectuée par insertion dans le journal « Sud Ouest ». La fin de cette procédure sera également annoncée par voie de presse. Puis, le Conseil de Communauté délibéra afin d'approuver le bilan de cette concertation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L300-2,

VU le Code de l'Environnement,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'IL convient d'autoriser l'ouverture à la concertation du projet d'aménagement de l'avenue de la Somme et l'avenue Président J.F. Kennedy (entre l'avenue du Maréchal Leclerc et la rue de Beaudesert) sur la commune de Mérignac, afin d'améliorer la vitesse commerciale et la régularité des transports en commun du réseau TBC.

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de Communauté approuve les modalités de la concertation telles que définies ci-dessus.

Article 2 : Le Conseil de Communauté décide des objectifs du projet d'aménagement des avenues de la Somme et Président J.F. Kennedy (entre l'avenue du Maréchal Leclerc et la rue de Beaudesert), tels que définis ci-dessus.

Article 3 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à ouvrir à la concertation ce projet conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

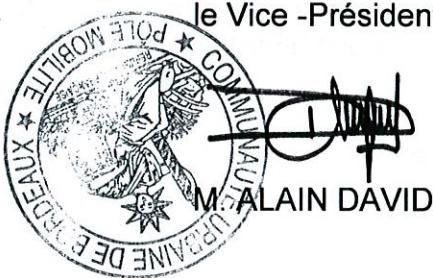
Article 4 : Le Conseil autorise Monsieur le président à mettre en place les modalités de la concertation, en s'associant avec la municipalité concernée qui en assurera l'organisation et l'animation sur son territoire.

Article 5 : Le Conseil autorise Monsieur le président à fixer la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,



Le Service du Génie et de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :
17 MAI 2011